PROCES VERBAL N° 2026-10
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POISSON

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mathieu GUYOT de CAILA, Maire.
Conseillers présents : Xavier FORET, Isabelle BRIVET, Didier BERNARD, Corinne LORTON, Thierry VINCENT, Jean-Marc AUDUC, Nicole MÉLINE, Yves CHATILLON, Franck LABARGE, Julien PERRAUD, Mathilde COLIN, Jeanne BRIVET.
Conseillers excusés : Cécile DUMONTET donne pouvoir à Isabelle BRIVET, Charlène JACQUET donne pouvoir à Mathieu GUYOT de CAILA
Conseiller absent : néant.
Pouvoir : 2
Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint, Mme Corinne LORTON a été nommée secrétaire de séance.

Sujets traités

Délibération. N°2026/091 : Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité.

Délibération. N°2026/092 : Versement d'une subvention à l'association « restaurant scolaire » de Poisson.

Délibération. N°2026/093 : Délibération actant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes le Grand Charolais et les communes de L'Hôpital-le-Mercier, Poisson, Saint-Yan, Versaugues, Volesvres, Saint-Bonnet-de-Joux, Vitry-en-Charollais, Saint-Vincent-Bragny, Champlecy pour le logiciel WeMagnus.